



COMITE DE DIRECTION

PRÉAVIS

N° 04/09.2025

BUDGET DE L'EXERCICE 2026

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 30 septembre 2025.

Première séance de commission : mardi 19 août 2025, à 18h30, à la salle de conférences Jura/Lac de la PRM, av. des Pâquis 31 (2^e étage), à Morges.

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉAMBULE	3
2	ÉVOLUTION 2026.....	4
3	COEFFICIENT DE PONDÉRATION ET PARTICIPATION 2024 PAR COMMUNE ET PAR HABITANT.....	4
4	SUIVI DES BUDGETS POUR LES TÂCHES PRINCIPALES DE POLICE DEPUIS 2020 ET TABLEAUX COMPARATIFS	5
5	TÂCHES CONTRACTUELLES.....	8
6	ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU BUDGET DE L'ENSEMBLE DU CORPS DE POLICE	9
7	REMARQUES	10
8	CONCLUSION.....	10

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

En vertu des dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, le Comité de direction de l'Association de communes Police Région Morges (ci-après PRM) a l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget pour l'année 2026. Pour rappel, le budget est établi sur une base zéro, avec la volonté de maîtriser les coûts de fonctionnement et en identifiant les besoins propres à l'évolution de notre Association. Il englobe la planification des revenus et des charges ; il peut être désigné comme un compte de résultat prévisionnel.

En synthèse, pour 2026, l'augmentation des charges par rapport au budget 2025 pour l'exécution des tâches principales de police est de CHF 480'900.00. L'augmentation des revenus n'est que de CHF 35'550.00, en tenant compte des prélèvements aux fonds de réserve. Ainsi, l'augmentation des coûts de la PRM est de **CHF 445'350.00**, soit une différence de 2.6%.

Le nombre d'habitants devrait être stable ou en légère hausse et devrait, à lui seul, peu affecter le coût moyen par habitant qui est, au Budget, en augmentation de CHF 13.47 à CHF 275.77/habitant.

Le traitement des salaires, comprenant notamment les augmentations statutaires, la compensation du renchérissement, les jubilés, représente un total de CHF 127'200.00 en sus.

Le CODIR a décidé de l'engagement de 3 aspirant-es pour 2026 (4 en 2025) afin de permettre le maintien des effectifs au sein du corps de police. Toutefois, le nombre de policiers en formation est en augmentation en raison du chevauchement des écoles de police auprès desquelles nous avons inscrit notre personnel. Cela va représenter une économie de CHF 52'000.00 sur la formation.

L'inflation de ces dernières années n'aide pas au maintien des charges. Nos fournisseurs se sont adaptés à celle-ci, avec souvent un rattrapage pour ceux qui s'étaient abstenus (exemple : le loyer de l'hôtel de police, un rattrapage depuis 2017, 7.4% selon l'IPC, soit CHF 42'000.00).

Les autres chiffres importants se retrouvent dans le chapitre ci-dessous : Évolution 2026.

Le budget 2026 de la PRM prévoit des charges à hauteur de CHF 17'181'200.00 et des revenus de CHF 8'302'800.00. Le montant de CHF 8'878'400.00 représente la part de charges répartie entre les communes membres.

2 ÉVOLUTION 2026

Le budget 2026 présente une augmentation de charges de CHF 480'900.00 :

Les charges liées au personnel augmentent de CHF 127'200.00, principalement en raison des obligations de la CCT.

La formation de 3 aspirants au lieu de 4 permet une économie de charges CHF 52'000.00 sur la formation.

Le remplacement du mobilier vieillissant coûtera CHF 31'500.00 de plus.

Le secteur informatique présente une augmentation de charges de l'ordre de CHF 96'300.00.

Les équipements personnels, avec le passage au nouvel uniforme, coûteront CHF 60'300.00 en sus.

Les amortissements comptables sont en augmentation de CHF 132'800.00.

Le loyer du bâtiment a été augmenté par notre régie d'un montant de CHF 42'000.00.

Les autres comptes de charges augmentent de CHF 42'800.00.

En termes de revenus, en 2026, le budget présente une augmentation de revenus de CHF 35'550.00 :

Ainsi, le budget 2026 présente une augmentation nette des charges de CHF 445'350.00.

3 COEFFICIENT DE PONDÉRATION ET PARTICIPATION 2024 PAR COMMUNE ET PAR HABITANT

Il est important de rappeler ici le coefficient de pondération prévu dans nos statuts, sachant qu'il augmente en fonction du nombre d'habitants. Pour le budget 2026, l'état de la population, au 31 décembre 2024, se monte à 32'195 habitants (source Statistique Vaud). Il est à noter que cet état ne modifie pas le coefficient de pondération pour ce budget, les critères de changement n'étant atteints par aucune commune.

Coefficient de pondération

Population	Coefficient
de 0 à 1'000	2
de 1'001 à 3'500	3
de 3'501 à 6'500	4
de 6'501 à 10'000	5
dès 10'001	6

Communes	Population	Coefficient	Population pondérée	Taux en %	Participation pondérée en CHF	Coût pondéré/habitant en CHF
BUCHILLON	686	2	1372	0.86	76'400	111.35
LUSSY-SUR-MORGES	719	2	1438	0.90	80'000	111.35
MORGES	17715	6	106290	66.65	5'917'800	334.05
PRÉVERENGES	5273	4	21092	13.23	1'174'300	222.70
SAINT-PREX	5868	4	23472	14.72	1'306'800	222.70
TOLOCHENAZ	1934	3	5802	3.64	323'000	167.02
						Coût moyen/habitant en CHF
TOTAUX	32195		159466	100	8'878'400	275.77

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le coût moyen par habitant est de CHF 275.77, présentant une augmentation de CHF 14,21 par rapport à l'exercice précédent (Budget 2025 = 261.56, budget 2024 = 263.38, budget 2023 = 258.36, budget 2022 = 252.27, budget 2021 = 251.90, budget 2020 = CH 251.08).

4 SUIVI DES BUDGETS POUR LES TÂCHES PRINCIPALES DE POLICE DEPUIS 2020 ET TABLEAUX COMPARATIFS

Pour établir chaque budget, il est tenu compte de la population au 31 décembre du dernier recensement connu, c'est-à-dire 2 ans au préalable. C'est pourquoi, le préavis du budget 2026 se réfère aux chiffres relatifs à la population recensée à fin 2024, publiés en mars 2025 par le Canton. Les comptes quant à eux, seront adaptés, en fin d'exercice, au nombre d'habitants correspondant à l'année en cours.

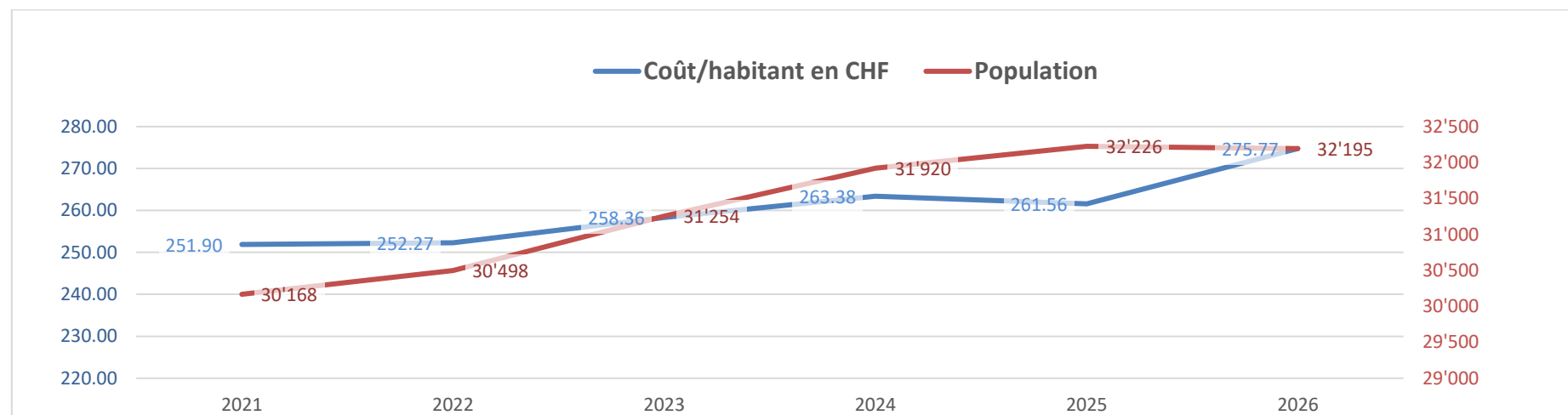
La population a légèrement diminué sur l'ensemble du secteur en 2024. D'ici 2026, une stabilité de la population est attendue, voire une légère hausse. En conséquence, comme chaque année, le coût moyen par habitant indiqué dans le budget variera lors du bouclage des comptes 2026.

Les tableaux qui suivent illustrent l'évolution du coût moyen par habitant pour l'ensemble du secteur d'accréditation. L'augmentation prévisionnelle des charges pègre cet indicateur, le faisant passer à un niveau élevé.

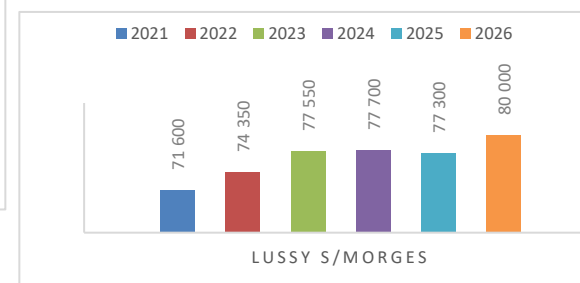
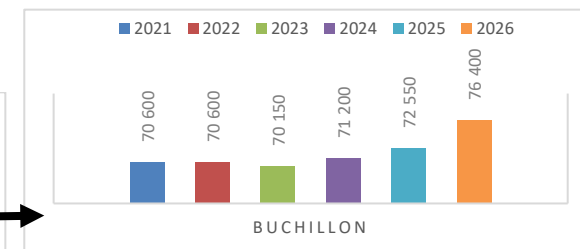
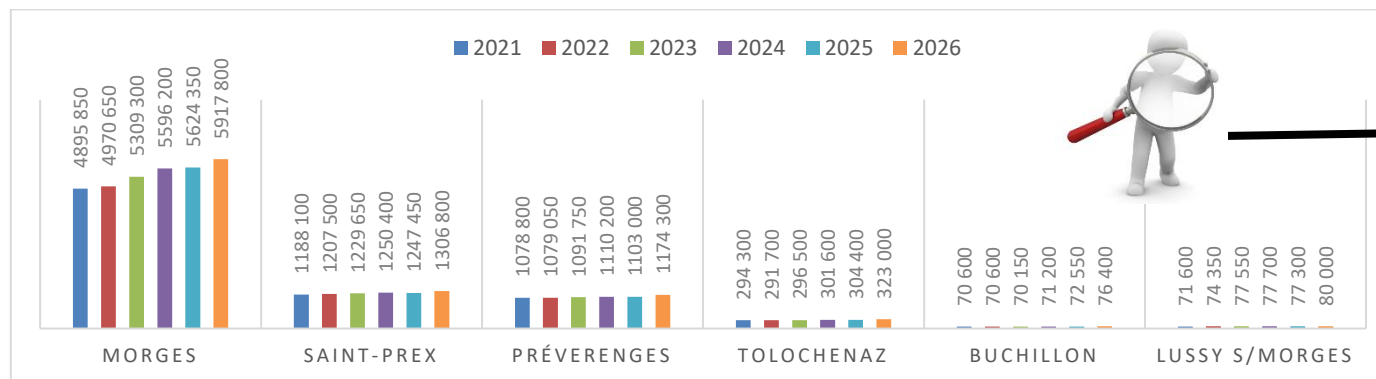
Évolution du budget, de la population et du coût par habitant

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budget en CHF	7'599'250	7'693'850	8'074'900	8'407'300	8'429'050	8'878'400
Population	30'168	30'498	31'254	31'920	32'226	32'195
Coût/habitant·e* en CHF	251.90	252.27	258.36	263.38	261.56	275.77

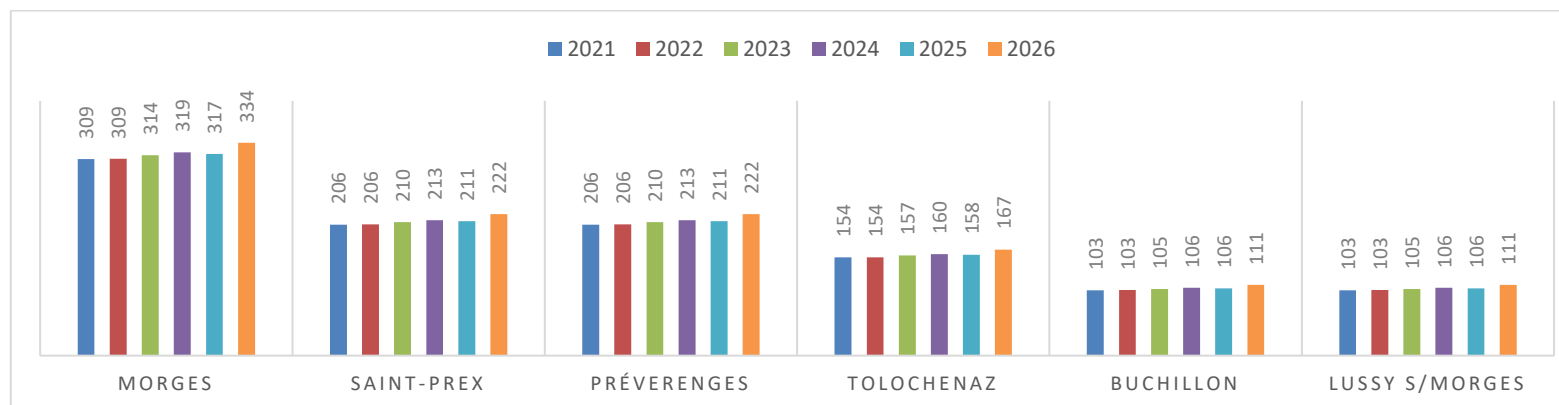
Évolution de la population du secteur d'accréditation et du coût par habitant·e* pour les tâches principales de police en CHF



Évolution, par commune, du coût des tâches principales de police en CHF



Évolution, par commune, du coût par habitant pour les tâches principales de police en CHF



5 TÂCHES CONTRACTUELLES

Les tâches contractuelles, liées par des contrats individuels, font également partie des comptes de fonctionnement. Celles-ci peuvent être allouées aux partenaires de la PRM et à des tiers. Les revenus sont calculés selon le principe de la refacturation des charges, comme toutes les prestations à des tiers. Les tâches contractuelles sont comptabilisées en fonction des heures mises à disposition de chaque commune.

Tâches contractuelles communes membres de la PRM				
Communes	Tâches	Charges en CHF	Recettes en CHF	Différence en CHF
MORGES	Signalisation	1'704'100.00	3'383'800.00	-1'679'700.00
	Police du commerce	419'300.00	219'000.00	200'300.00
	Inhumation	115'800.00	10'000.00	105'800.00
	Police administrative	993'900.00	770'000.00	223'900.00
	Représentation	38'000.00	0.00	38'000.00
	TOTAL (Morges)	3'271'100.00	4'382'800.00	-1'111'700.00
SAINT-PREX	Prestations	309'400.00	65'000.00	244'400.00
TOLOCHENAZ	Prestations	19'600.00	9'000.00	10'600.00
PRÉVERENGES	Non prévues à ce jour	0.00	0.00	0.00
BUCHILLON	Prestations	8'800.00	2'000.00	6'800.00
LUSSY-SUR-MORGES	Prestations	4'800.00	1'800.00	3'000.00

Tâches contractuelles communes non membres de la PRM				
Communes	Tâches	Charges en CHF	Recettes en CHF	Différence en CHF
ALLAMAN	Prestations	60'800.00	48'500.00	12'300.00

À Morges, la nouvelle politique de stationnement n'a pas eu tous les effets escomptés au budget 2025. En effet, les recettes ont évolué de manière plus faible que prévu, notamment au niveau des amendes d'ordre et des encaissements de la taxe de stationnement. Aussi, les recettes du budget 2026 ont été évaluées en fonction des encaissements réels à ce jour. En ce qui concerne l'affichage public, la ville de Morges a changé de partenaire et a décidé d'intégrer les recettes dans sa propre comptabilité.

À Saint-Prex, la nouvelle politique de stationnement n'est pas entrée en vigueur. Elle n'apparaît donc pas au budget 2026.

En ce qui concerne Allaman, la nouveauté est la diminution des encaissements des parcomètres. En effet, la commune d'Allaman a passé un contrat directement auprès d'un fournisseur d'une application pour le paiement de la taxe et encaisse donc directement celle-ci. Seule la monnaie est ramassée par la PRM. Les montants ont été dimensionnés au regard des résultats actuels.

6 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS AU BUDGET DE L'ENSEMBLE DU CORPS DE POLICE

	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Budget 2025	Budget 2026
Aspirants	2	3	3	4	4	3
Aspirants PEF – 2ème année			3	3	4	6
Assistants de sécurité publique	6.6	7	7	7	9	9
Direction de police/État-major	6.7	7.2	7.2	7.2	8.2	8.2
Police communautaire et de prévention	5.8	6	7	8	8	8
Police de proximité et d'intervention	43.5	43.8	44	40	40	40.3
Police du commerce et inhumation	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
Secrétariat		4.75	4.75	4.75	5.70	5.6
Unité accueil et appui à l'engagement		4.3	4.3	8.3	7.3	7.3
Unité exploitation et systèmes d'information et logistique		3	3	3	3	3
Unité signalisation	3.1	3.1	3	3	4	4
Unité de surveillance du trafic	2	2	2	2	2	2
Sous-total	84.25	86.65	90.75	92.75	97.70	98.90
Personnel détaché à l'Académie (hors effectif)	1	1	1	1	1	1
Total	85.25	87.65	91.75	93.75	98.70	99.90

En 2026, l'engagement de trois aspirants est prévu afin de maintenir l'effectif le plus stable possible.

Le nombre de policier·ères en formation (PEF) en 2^{ème} année est à 6 en raison du décalage des entrées en école de police. En effet, l'académie de police de Savatan étant en effectif maximal, nous avons approché un autre centre de formation, à Fribourg, pour former nos aspirant·es. Les deux écoles n'ayant pas les mêmes dates de formation, il en a résulté un décalage de 4 mois qui provoque un chevauchement sur le tableau des engagements de l'année 2026. Il ne s'agit pas d'une augmentation de l'effectif.

Quelques fluctuations de taux amènent une augmentation réelle de 0,2 ETP uniquement.

7 REMARQUES

Le budget est construit à partir d'une base zéro. Chaque poste est libellé de manière détaillée, afin que les montants admis au moment de l'adoption du budget par le Conseil intercommunal soient réservés à l'usage exclusif du but poursuivi.

La stabilité probable du nombre d'habitants au 31 décembre 2026, au moment du bouclage des comptes, devrait difficilement permettre de rester en dessous de la limite des CHF 240/hab. fixée par le CODIR dans son programme de législature. Toutefois, cette décision prise depuis les débuts de la PRM, inchangée depuis 2012, ne tenait pas compte de l'IPC, ni des nouvelles charges que le Canton impose, année après année. Néanmoins, le CODIR veillera scrupuleusement à l'emploi judicieux et ménager des deniers publics.

Toutefois, en ce qui concerne les comptes communaux, l'augmentation des charges de la PRM est compensée, depuis 2025, par le nouveau calcul de la péréquation policière, puisque celle-ci permet désormais aux communes dotées d'une police de payer nettement moins au Canton.

8 CONCLUSION

En conclusion, le budget présenté paraît cohérent au regard de ceux des années passées et n'impacte pas la qualité des prestations délivrées, ni le niveau de la formation continue. L'augmentation des charges par rapport au budget de l'année précédente est induite en majeure partie par divers coûts structurels (loyers, maintenances, partenariat avec le Canton) incompressibles, et la marge de manœuvre pour réaliser des économies sur le budget demeure faible, surtout que les charges concernant le personnel représentent environ 80% du total.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2026 et du préavis du Comité de direction,
 - après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le budget ordinaire des activités de police de la Police Région Morges pour 2026, représentant des charges à hauteur de CHF 17'181'200.00 et des revenus pour un montant de CHF 8'302'800.00. La différence présentant un excédent de charges de CHF 8'878'400.00 entièrement couvertes par les communes membres ;

Police Région Morges - Budget 2026

		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Fonctionnement	22'535'400.00	22'535'400.00	22'827'350.00	22'827'350.00	20'864'974.62	20'864'974.62
6	Police	22'535'400.00	22'535'400.00	22'827'350.00	22'827'350.00	20'864'974.62	20'864'974.62
60	PRM et Tâches contractuelles	22'535'400.00	22'535'400.00	22'827'350.00	22'827'350.00	20'864'974.62	20'864'974.62
600	Service de police	17'181'200.00	17'181'200.00	16'700'300.00	16'700'300.00	15'806'509.99	15'806'509.99
60000	Service de police	17'181'200.00	17'181'200.00	16'700'300.00	16'700'300.00	15'806'509.99	15'806'509.99
3001.00	Traitements conseil intercommunal	15'500.00		15'500.00		10'700.00	
3001.01	Traitements Comité Directeur	28'000.00		28'000.00		28'000.00	
3011.00	Traitements	10'397'100.00		10'286'000.00		9'690'559.45	
3011.09	Provision solde vacances	5'000.00				148'100.00	
3012.00	Traitements personnel auxiliaire	60'000.00		60'000.00		51'931.05	
3030.00	Cotisations AVS - AC	945'500.00		938'900.00		875'064.70	
3040.00	Cotisations à la caisse de pensions	1'614'000.00		1'609'500.00		1'389'706.40	
3050.00	Assurances de personnes	323'000.00		323'000.00		297'527.90	
3061.00	Indemnités utilisation véhicules privés	16'000.00		26'000.00		10'882.95	
3069.00	Indemnisations, remboursements de frais divers	100'000.00		84'000.00		95'173.50	
3091.01	Formation cadre	47'400.00		60'000.00		50'537.60	
3091.02	Participation aux réunions de police	2'000.00		2'000.00		1'847.52	
3091.03	Formation agents	329'300.00		381'300.00		308'168.78	
3092.00	Frais de recherche et transfert de personnel	52'000.00		52'000.00		48'664.23	
3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	57'300.00		54'000.00		67'670.80	
3102.00	Annonces, journaux, documentation	3'800.00		4'500.00		2'665.12	
3111.00	Achats - locations de mobilier, machines et matériel radios	111'100.00		79'500.00		55'791.70	
3111.01	Informatisation	392'100.00		295'800.00		259'668.61	
3116.00	Equipeement personnel	203'100.00		142'800.00		135'878.37	
3121.00	Achat et consommation d'eau	2'500.00		2'500.00		2'628.75	
3123.00	Electricité	69'200.00		71'300.00		58'500.75	
3124.00	Carburant	40'000.00		40'500.00		42'723.25	
3139.00	Achats de munition	10'200.00		10'000.00		7'375.00	
3151.00	Entretien mobilier, machines, matériel	133'800.00		127'600.00		108'514.83	
3151.01	Homologation des appareils radar	45'700.00		41'300.00		45'574.40	
3151.02	Achat, location entretien matériel radar	78'400.00		77'400.00		106'799.20	
3155.00	Frais de véhicules, entretien, achat, assurances et taxes	55'500.00		43'500.00		72'293.50	
3155.02	Achat véhicules police	12'000.00				40'000.00	

Police Région Morges - Budget 2026

		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3156.00	Entretien technique des installations, central d'alarme	138'000.00		136'700.00		100'236.94	
3161.00	Loyers	605'000.00		563'000.00		562'860.00	
3161.05	Loyers (St-Prex)	14'000.00		13'200.00		14'230.00	
3181.00	Affranchissement	150'000.00		130'000.00		152'574.52	
3182.00	Téléphones	18'000.00		18'000.00		16'930.36	
3182.01	Site internet, identité visuelle, communication	33'600.00		32'800.00		33'440.60	
3183.00	Frais bancaires - versements carte de crédit	12'000.00		4'500.00		4'033.20	
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)	120'000.00		100'000.00		121'436.96	
3185.01	Prestations services transversaux informatique Logiciels et infrastructure	165'100.00		152'100.00		139'991.50	
3185.02	Prestations services transversaux finances	59'100.00		59'100.00		59'040.00	
3185.03	Prestations services transversaux ressources humaines	65'000.00		65'000.00		65'000.00	
3185.04	Prestations services transversaux archives	6'300.00		6'300.00		6'300.00	
3185.07	Etudes et divers	70'000.00		70'000.00		57'125.50	
3185.09	Contrôle fiduciaire	3'500.00		3'500.00		3'963.40	
3186.00	Primes d'assurances de tiers, choses, RC	21'700.00		21'900.00		18'010.95	
3192.00	Taxes sur les véhicules	18'200.00		21'000.00		16'806.50	
3193.00	Cotisations	10'800.00		10'400.00		9'467.50	
3199.00	Frais divers et de réception	37'100.00		57'400.00		32'916.45	
3210.00	Intérêts des dettes à court terme	1'200.00		5'200.00		796.38	
3301.00	Pertes sur débiteurs divers	1'000.00		1'000.00			
3302.00	Amortissement des titres et placements	14'800.00		14'800.00		14'790.00	
3313.00	Amortissement dépenses d'équipement	402'800.00		270'000.00		252'869.35	
3521.00	Participation à la réforme policière	62'500.00		61'500.00		53'457.64	
3801.00	Attribution au fonds de réserve pour investissements futurs			14'000.00		14'000.00	
3809.00	Attribution complémentaire à la provision pour créances douteuses	2'000.00		7'000.00		3'283.88	
3809.01	Attribution au fonds de réserve provision vacances			5'000.00			
3809.02	Attribution au fonds de réserve pour changement uniforme de police					40'000.00	
4221.00	Intérêts du patrimoine financier		500.00		500.00		448.75
4312.00	Emoluments de police		20'000.00		20'000.00		21'475.00
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation		62'000.00		50'000.00		112'385.25
4361.00	Indemnités et rétrocessions d'assurances		250'000.00		150'000.00		265'732.10
4370.00	Amendes perçues		3'500'000.00		3'500'000.00		3'735'332.84
4390.00	Recettes diverses		30'000.00		25'000.00		37'949.80
4390.01	Recettes contravention commission de police		700'000.00		700'000.00		711'601.10
4390.02	Frais commission de police		450'000.00		400'000.00		485'274.33
4410.00	Redistribution de la taxe CO2		5'000.00		5'000.00		6'057.75

Police Région Morges - Budget 2026

		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4510.00	Remboursement du Canton		110'000.00		260'000.00		117'595.75
4521.00	Part. aux charges du personnel de la PRM pour les tâches optionnelles		3'090'300.00		3'160'750.00		2'557'720.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		5'917'800.00		5'624'350.00		5'083'008.35
4522.01	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Préverenges		1'174'300.00		1'103'000.00		1'008'663.21
4522.02	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de St-Prex		1'306'800.00		1'247'450.00		1'122'479.74
4522.03	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Tolochenaz		323'000.00		304'400.00		277'463.68
4522.05	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Lussy-sur-Morges		80'100.00		77'300.00		68'768.14
4522.06	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Buchillon		76'400.00		72'550.00		65'611.89
4801.00	Prélèvement au fonds de réserve		30'500.00				
4809.01	Prélèvement au fonds de réserve provisions vacances						128'942.31
4809.02	Prélèvement au fonds de réserve KEP		54'500.00				
601	Tâches contractuelles Ville de Morges	4'950'800.00	4'950'800.00	5'398'250.00	5'398'250.00	4'712'416.63	4'712'416.63
60110	Signalisation	3'383'800.00	3'383'800.00	3'845'000.00	3'845'000.00	3'270'667.14	3'270'667.14
3102.00	Annonces, journaux, documentation	9'000.00		10'000.00		4'607.90	
3116.01	Achats éqpt et matériel spécialisé	76'500.00		132'000.00		71'154.20	
3123.00	Electricité	15'000.00		15'000.00		11'407.55	
3137.00	Licence AVEDRIS	25'000.00		25'000.00		19'000.85	
3143.00	Entretien signalisation	179'500.00		361'400.00		130'682.31	
3143.01	Entretien parcomètres et achat matériel d'exploitation	86'500.00		141'900.00		306'711.95	
3143.02	Entretien et réparations arrêts de bus	2'500.00		2'500.00			
3143.03	Entretien GCTA			26'000.00			
3161.02	Location locaux RB 3	24'000.00		23'200.00		22'775.40	
3161.03	Location places de parc (parking sous pont autoroute et Poste)	13'200.00		13'200.00		13'080.60	
3182.00	Téléphones	1'500.00		1'500.00		379.05	
3185.00	Honoraires et prestations de services	1'256'400.00		1'256'650.00		888'640.00	
3185.06	Etude circulation	15'000.00		24'000.00		10'506.58	
3521.01	Participation GCTA			25'500.00			
3524.00	Versement excédentaire à la Ville de Morges	1'679'700.00		1'787'150.00		1'791'720.75	
4232.00	Produit des locations de places de parc (Taxis, etc) - droit public HT		30'800.00		30'800.00		28'200.00

Police Région Morges - Budget 2026

		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4232.01	Produit des locations de places de parc - droit privé TVA 5.1% - 5.3%		64'000.00		68'000.00		64'102.43
4272.04	Macarons Résidents centre Ville		115'000.00		146'400.00		113'992.50
4272.05	Macarons Navigateurs		7'000.00				7'149.20
4272.06	Macarons Employés et tiers - soumis 5.1% - 5.3%		50'000.00		70'700.00		97'119.77
4272.07	Horodateurs all park		50'000.00		30'000.00		59'906.80
4272.09	Horodateurs en Euro		15'000.00		15'000.00		17'667.70
4272.10	Horodateurs en CHF		850'000.00		1'067'200.00		838'024.69
4272.11	Application pour paiement par smartphone		2'100'000.00		2'234'900.00		1'802'281.22
4272.12	Horodateurs "Beausobre" - soumis 3.5% - 3.7%		25'000.00		25'000.00		30'836.42
4272.13	Parking PCi		12'000.00		12'000.00		12'280.00
4356.00	Facturation de services à des tiers, location matériel de signalisation		25'000.00		25'000.00		57'520.95
4363.00	Remboursement des dommages et divers		5'000.00		5'000.00		
4390.00	Recettes diverses		35'000.00		50'000.00		35'760.56
4659.00	Indemnités sté générale d'affichage et signalisation citadine moderne				65'000.00		105'824.90
60120	Police du commerce	419'300.00	419'300.00	421'350.00	421'350.00	363'431.20	363'431.20
3111.01	Informatisation		2'000.00				
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)		1'500.00		1'500.00		
3185.00	Honoraires et prestations de services		412'300.00		412'350.00		349'440.00
3199.00	Frais divers et de réception		3'500.00		3'500.00		11'649.87
3301.00	Pertes sur débiteurs divers				4'000.00		2'341.33
4272.02	Place de marché, étalage et déballage		135'000.00		135'000.00		148'000.10
4312.00	Emoluments de police		80'000.00		80'000.00		87'366.70
4390.00	Recettes diverses		2'000.00		8'000.00		2'163.05
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		200'300.00		197'350.00		123'560.02
4809.00	Prélèvement à provision pour débiteurs douteux		2'000.00		1'000.00		2'341.33
60140	Inhumation	115'800.00	115'800.00	118'900.00	118'900.00	100'487.52	100'487.52
3101.00	Imprimés et fournitures de bureau				100.00		
3185.00	Honoraires et prestations de services		72'800.00		64'800.00		64'800.00
3524.10	Convois funèbres, inhumations, divers		32'000.00		32'000.00		30'414.65
3524.11	Prise en charge frais d'obsèques		11'000.00		22'000.00		5'272.87
4272.03	Concessions au cimetière et divers		10'000.00		10'000.00		7'560.00
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		105'800.00		108'900.00		92'927.52
60150	Police administrative	993'900.00	993'900.00	975'000.00	975'000.00	940'714.90	940'714.90
3184.00	Frais de contentieux et de poursuites (amendes)		18'000.00		25'000.00		15'579.85

Police Région Morges - Budget 2026

		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3185.00	Honoraires et prestations de services	974'400.00		948'500.00		925'135.05	
3199.00	Frais divers et de réception	1'500.00		1'500.00			
4312.00	Emoluments de police		70'000.00		60'000.00		76'160.00
4370.00	Amendes perçues		700'000.00		912'500.00		734'116.58
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		223'900.00		2'500.00		130'438.32
60160	Représentation	38'000.00	38'000.00	38'000.00	38'000.00	37'115.87	37'115.87
3069.00	Indemnisations, remboursements de frais divers	500.00		500.00		241.20	
3091.02	Participation aux réunions de police	1'500.00		1'500.00		874.67	
3185.00	Honoraires et prestations de services	36'000.00		36'000.00		36'000.00	
4522.00	Refacturation à la Ville de Morges		38'000.00		38'000.00		37'115.87
602	Tâches contractuelles Tolochenaz	19'600.00	19'600.00	21'900.00	21'900.00	19'600.00	19'600.00
60200	Tâches contractuelles Tolochenaz	19'600.00	19'600.00	21'900.00	21'900.00	19'600.00	19'600.00
3185.00	Honoraires et prestations de services	19'600.00		21'900.00		19'600.00	
4312.00	Emoluments de police		6'000.00		6'000.00		7'065.00
4370.00	Amendes perçues		3'000.00		3'000.00		2'820.00
4522.03	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Tolochenaz		10'600.00		12'900.00		9'715.00
603	Tâches contractuelles St-Prex	309'400.00	309'400.00	537'000.00	537'000.00	297'360.00	297'360.00
60300	Tâches contractuelles St-Prex	309'400.00	309'400.00	537'000.00	537'000.00	297'360.00	297'360.00
3143.01	Entretien parcomètres et achat matériel d'exploitation			38'600.00			
3185.00	Honoraires et prestations de services	309'400.00		403'600.00		297'360.00	
3524.02	Versement excédentaire à la Commune de St-Prex			94'800.00			
4272.00	Stationnements - Parcomètres				394'000.00		
4312.00	Emoluments de police		15'000.00		15'000.00		15'075.00
4370.00	Amendes perçues		50'000.00		128'000.00		53'493.97
4522.02	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de St-Prex		244'400.00				228'791.03
604	Tâches contractuelles Buchillon	8'800.00	8'800.00	8'800.00	8'800.00	8'800.00	8'800.00
60400	Tâches contractuelles Buchillon	8'800.00	8'800.00	8'800.00	8'800.00	8'800.00	8'800.00
3185.00	Honoraires et prestations de services	8'800.00		8'800.00		8'800.00	
4370.00	Amendes perçues		2'000.00		2'000.00		1'320.00
4522.06	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Buchillon		6'800.00		6'800.00		7'480.00

Police Région Morges - Budget 2026

		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
605	Tâches contractuelles Lussy-sur-Morges	4'800.00	4'800.00	4'800.00	4'800.00	4'800.00	4'800.00
60500	Tâches contractuelles Lussy-sur-Morges	4'800.00	4'800.00	4'800.00	4'800.00	4'800.00	4'800.00
3185.00	Honoraires et prestations de services	4'800.00		4'800.00		4'800.00	
4312.00	Emoluments de police		800.00		500.00		1'890.00
4370.00	Amendes perçues		1'000.00		1'000.00		1'280.00
4522.05	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune de Lussy-sur-Morges		3'000.00		3'300.00		1'630.00
606	Tâches contractuelles Allaman	60'800.00	60'800.00	156'300.00	156'300.00	15'488.00	15'488.00
60600	Tâches contractuelles Allaman	60'800.00	60'800.00	156'300.00	156'300.00	15'488.00	15'488.00
3143.01	Entretien parcomètres et achat matériel d'exploitation	5'100.00		5'100.00		408.00	
3185.00	Honoraires et prestations de services	55'700.00		55'700.00		15'080.00	
3524.07	Versement excédentaire à la Commune d'Allaman			95'500.00			
4272.00	Stationnements - Parcomètres		12'000.00		119'800.00		4'751.90
4370.00	Amendes perçues		36'500.00		36'500.00		7'620.00
4522.07	Refacturation excédent de charges/revenus à la Commune d'Allaman		12'300.00				3'116.10

COMITE DE DIRECTION

Les explications concernent uniquement les comptes qui représentent une différence de plus de CHF 10'000.00 et de plus de 10 %. En outre, toute différence supérieure à CHF 50'000.00 par compte doit être expliquée, quel que soit le pourcentage de différence. Le signe – décrit une diminution de charge ou de recette.

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur le budget 2026
Service de police		
60000.3011.00 Traitements	111'100.00 (1.08%)	Les augmentations sont dues aux annuités prévues dans la CCT, le nombre d'ETP étant stable.
60000.3061.00 Indemnités de déplacement	-10'000.00 (-38.46%)	Moins de déplacements sont à prévoir en 2026 ; le montant budgété semble suffisant pour les cours et les remboursements courants.
60000.3069.00 Indemnités de tournus	16'000.00 (19.05%)	Il s'agit des indemnités imposées par la CCT pour les tournus. Les chiffres ont été revus à la hausse en raison des comptes des autres années ainsi que du personnel effectuant des tournus ou ayant droit à des indemnités salariales.
60000.3091.01 Formation cadre	-12'600.00 (-21.00%)	À l'heure actuelle, les cadres intermédiaires ont quasiment tous été formés de sorte que le montant alloué peut être revu à la baisse.
60000.3091.03 Formation agents	-52'000.00 (-13.64%)	Des prévisions stables en termes d'effectif permettent de prévoir 3 aspirants au lieu de 4 les années précédentes.
60000.3111.00 Achat-location mobilier, machines et matériel radio	31'600.00 (39.75%)	Un achat de remplacement d'un éthylomètre (10K) est nécessaire après 8 ans de service. Un achat et la mise en service de 2 bornes de charges pour nos nouveaux véhicules électriques sont également nécessaires. Le montant sera compensé par un prélèvement sur fond de réserve (12k). Le changement des batteries de l'onduleur (6.5k) sera également effectué et le montant aussi compensé par un

COMITE DE DIRECTION

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur le budget 2026
		prélèvement.
60000.3111.01 informatisation	96'300.00 (32.56%)	Le Canton va nous facturer les canaux de transmission avec la Confédération (21k), ainsi que le fonctionnement d'Odyssée (25.5k). De plus, il a sécurisé ses lignes avec les corps de police, ce qui représente un nouveau coût (57k). Ces charges pérennes du Canton sont inévitables. Aucune acquisition ou maintenance de nouveaux programmes n'est prévue en 2026, afin d'éviter de trop augmenter les charges sur ce compte.
60000.3116.00 Équipement personnel	60'300.00 (42.23%)	Il s'agit de la première année de l'entrée en fonction du nouvel uniforme Suisse de police. Les premières pièces (54k) doivent être acquises, le montant étant prélevé sur le fonds de réserve dédié. De plus, les gilets pare-balles personnels doivent être renouvelés (8k).
60000.3155.00 Frais de véhicules	12'000.00 (27.59%)	Force est de constater que les montants budgétés sur ce compte sont, chaque année, inférieurs aux comptes. Une augmentation permettra d'avoir une vision plus juste.
60000.3155.02 Achats de véhicules	12'000.00 (100%)	Un achat de 2 vélos électriques « 45 km/h » permettra une meilleure mobilité à la police de proximité sur tout le secteur. Ce montant sera prélevé sur le fonds de réserve pour l'achat de véhicules.
60000.3161.00 Loyer	42'000.00 (7.46%)	La régie a décidé d'adapter le loyer à l'IPC, ce qui ne s'était pas produit depuis notre l'aménagement dans l'hôtel de police. Le contrat de bail commercial prévoit que le loyer peut être augmenté chaque année en fonction de l'IPC. La différence d'IPC entre 2017 et 2025 est importante.
60000.3181.00 Affranchissements	20'000.00 (15.38%)	Le principal poste de ce compte et l'affranchissement des amendes, demandes d'identité, ordonnances pénales et autres courriers de la Commission de police. Une augmentation à la hauteur des comptes est dès lors nécessaire pour compenser l'augmentation des tarifs de la Poste et au moins maintenir le rythme de travail actuel.

COMITE DE DIRECTION

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur le budget 2026
60000.3184.00 Frais de contentieux et de poursuites	20'000.00 (20.00%)	La conjoncture ne s'annonçant pas très positive, il apparaît opportun de prévoir une augmentation sur ce point à la hauteur des comptes 2024.
60000.3199.00 frais divers et de réception	-20'300.00 (-35.37%)	Le montant prévu pour les 222 ans n'est logiquement pas renouvelé l'année prochaine.
60000.3313.00 Amortissement dépenses d'équipement	132'800.00 (49.19%)	Il s'agit de l'amortissement des objets des préavis présentés et acceptés par le Conseil intercommunal. L'augmentation est due à l'amortissement du préavis « Odyssée » et de celui relatif au renouvellement des véhicules.
60000.3801.00 Attribution au fonds de réserve pour investissements futurs.	-14'000.00 (-100%)	Ce fonds ne sera pas alimenté. Au contraire, il sera utilisé pour un prélèvement, comme annoncé ci-dessus.
60000.4356.00 Facturation de services à des tiers	-12'000.00 (-24.00%)	Le montant des revenus a été adapté en fonction des rentrées comptables de 2024.
60000.4361.00 Rétrocessions d'assurances	-100'000.00 (-66.67%)	Chaque année, les prévisions sont difficiles en matière de personnel malade ou blessé. Dès lors, ce compte a également été adapté aux observations faites des résultats des années précédentes.

COMITE DE DIRECTION

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur le budget 2026
60000.4390.02 Frais Commission de police	-50'000.00 (-12.50%)	Il s'agit du remboursement des frais de la Commission de police et du contentieux. Nous avons constaté une stabilité concernant les frais de la commission de police. En revanche, le contentieux est en constante augmentation. Le montant a dès lors également été adapté.
60000.4510.00 Remboursement du Canton	150'000.00 (57.69%)	Notre collaboratrice détachée à la police cantonale en 2024 ayant démissionné, son salaire ne sera donc pas restitué par le Canton.
60000.4521.00 participation aux charges du personnel de la PRM pour les tâches optionnelles	70'450.00 (-2.03%)	La commune de Saint-Prex n'ayant pas mis sa nouvelle politique de stationnement en œuvre, les heures prévues ne seront pas facturées en 2024. Elles seront toutefois utilisées pour le radar afin de maintenir le niveau des contrôles et absorber la charge administrative dans ce secteur.
60000.4801.00 Prélèvement aux fonds de réserve	-30'500 (-100%)	Comme annoncé dans les remarques ci-dessus, des dépenses seront couvertes par un prélèvement aux fonds de réserve.
60000.4809.02 Prélèvement aux fonds de réserve KEP	-54'500 (-100%)	Pour le nouvel uniforme de police, un prélèvement sera effectué pour compenser la charge nouvelle.

COMITE DE DIRECTION

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur le budget 2026
Commentaires sur les comptes des tâches déléguées contractuellement de la Ville de Morges		
<u>Signalisation</u>		
60110.3116.01 Achats équipement spécialisé	-55'500.00 (-42.05%)	Les travaux ponctuels de 2025 ne seront pas reportés en 2026. Les charges sont donc en diminution.
60110.3143.00 Entretien signalisation	-181'900.00 (-50.33 %)	La rénovation de la signalisation et du marquage dans les 4 quartiers de la ville qui seront effectués en 2025 n'apparaissent plus en 2026. Le renouvellement et l'entretien général seront faits de manière ponctuelle en fonction des besoins et des endroits le nécessitant (marquage au Parc des Sports, mise en conformité de l'avenue du Moulin/Delay). De plus, un changement des cylindres des armoires des feux de signalisation se fera en achat ponctuel (15k), pour que toutes les boîtes soient équipées de la même serrure.
60110.3143.01 Entretien des parcomètres et achat matériel d'exploitation	-54'400.00 (-39.04 %)	Les remplacements de parcomètres ont tous été effectués, la nouvelle politique de stationnement étant dès lors achevée.
60110.3143.03 60110.3521.01 GCTA	-26'000.00 (-100%) -25'500.00 (-100%)	Le dossier est stoppé et ne reprendra pas avant 2027.

COMITE DE DIRECTION

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur le budget 2026
60110.3524.00 versement excédentaire à la ville de Morges	-107'450.00 (6,01%)	Les différents charges et revenus portés au budget 2026, laissent apparaître une réduction du versement de l'excédent à la Ville de Morges dû au transfert des recettes de la SGA vers la ville en matière d'affichage (cpte 60110.4659.00 ci-dessous)
60110.4272.04 Macarons Résidents	31'400.00 (21.45%)	Le budget doit être revu à la baisse, car la demande n'est pas aussi forte que prévu par la nouvelle politique de stationnement.
60110.4272.06 Macarons employés	20'700.00 (29.28%)	Les macarons des employés sont en diminution, principalement parce que les employés trouvent d'autres solutions pour se rendre au travail. La réévaluation de ce poste a été faite en regard des macarons existants à ce jour.
60110.4272.07 Horodateurs All Park	-20'000.00 (66.67%)	Les parcomètres individuels que nous pensions voués à disparaître sont encore très prisés au vu de leur facilité d'utilisation ainsi que leur rôle « multi-villes » développé dans plus de 40 villes de Suisse romande.
60110.4272.10 Horodateurs en CHF	217'200.00 (20.35%)	Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle politique de stationnement, force est de constater que ce poste a été surévalué en 2025. Le montant a été revu en fonction des encaissements reçus à ce jour.
60110.4272.11 Taxe par application	134'900.00 (6.04%)	Même remarque que le compte précédent.
60110.4390.00 Recettes diverses	15'000.00 (30.00%)	S'agissant de recettes aléatoires, le montant a été revu selon les encaissements 2024.

COMITE DE DIRECTION

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur le budget 2026
60110.4659.00 Affichage public	-65'000.00 (-100%)	La Ville a changé de partenaire et les recettes relatives à l'affichage sur le domaine public sont transférées dans un autre compte de la Ville de Morges.
<u>Inhumation</u>		
60140.3524.11 Prise en charge des frais d'obsèques	- 11'000.00 (-50%)	Le montant a été réadapté en fonction des comptes.
<u>Police administrative</u>		
60150.3185.00 Honoraires et prestations de services	25'900.00 (2.73%)	Avec la nouvelle politique de stationnement, toutes les places sont devenues payantes. Afin d'éviter que trop d'infractions soient commises, les contrôles sont en augmentation. En effet, le montant d'une amende est de CHF 40.00 alors que la journée de stationnement coûte CHF 20.00. Des contrôles réguliers et planifiés sont nécessaires afin d'éviter que les utilisateurs préfèrent payer une amende de temps en temps plutôt que la taxe de stationnement.
60150.4312.00 Émoluments de police	-10'000.00 (-16.67%)	Ces recettes sont principalement dues à la notification des commandements de payer de l'office des poursuites. La conjoncture s'annonce moins favorable et une augmentation des notifications est à prévoir.
60150.4370.00 Amendes perçues	212'500.00 (23.29%)	Les contrôles accrus et planifiés vont forcément faire reculer les infractions. Le montant est revu à la baisse.

COMITE DE DIRECTION

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur le budget 2026
Tâches contractuelles Saint-Prex		
60300.3143.01 Entretien parcomètres	38'600.00 (100%)	La nouvelle politique de stationnement n'entrera pas en vigueur,
60300.3185.0000 Honoraires et prestation de service	-94'200.00 (23.34%)	La nouvelle politique de stationnement n'entrera pas en vigueur, les heures prévues en 2025 ne seront pas effectuées.
60300.3524.02 Versement excédentaire à Saint-Prex	94'800.00 (100%)	Voir remarques précédentes.
60300.4272.00 Taxe de stationnement	394'000.00 (100%)	Voir remarques précédentes.
60300.4370.00 Amendes perçues	78'000.00 (60.94%)	Voir remarques précédentes.
60300.4522.02 Refacturation à Saint-Prex	-244'400.00 (-100%)	La balance des charges et recettes s'inverse en raison du report de la nouvelle politique de stationnement.



ANNEXE PRÉAVIS N° 04/09.2025 COMMENTAIRES BUDGET 2026

COMITE DE DIRECTION

N° compte	Différence CHF	Commentaires en surligné sur le budget 2026
<u>Tâches contractuelles Allaman</u>		
60300.3524.07 Versement excédent à Allaman	-95'500.00 (100%)	En raison de l'encaissement direct par la commune d'Allaman des paiements de la taxe de stationnement via application, la balance des charges et recettes ne montre plus d'excédent en faveur de la commune.
60300.4272.00 Taxe de stationnement	107'800.00 (89.98%)	Seules les taxes de stationnement versées en monnaie à l'horodateur transiteront par ces comptes.
60300.4522.07 Refacturation à la commune	-12'300.00 (nouveau)	Voir remarques ci-dessus.

PLAN DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LÉGISLATURE 2021 - 2026

	2022 en CHF	2023 en CHF	2024 en CHF	2025 en CHF	2026 en CHF
Préavis Odyssée		96'084.00*	40'310.65*	449'805.35*	
Remplacement de 3 sondes radar fixes (amortissement sur 10 ans). À présenter au Conseil.			(100'000.00)**		
Participation au capital afin de devenir copropriétaire de la Société Swiss Training Academy (STA), stand de tir pour entraînements (amortissement sur 20 ans). Préavis N° 03/03.2022	295'800.00				
Préavis cadre de CHF 324'000 pour les véhicules à remplacer pour la législature 2021-2026 (amortissement sur 6 ans)		89'617.20	71'000.00	65'000.00	95'000.00
Total investissements	295'800.00	185'701.20	111'310.65	514'805.35	95'000.00
Dette reportée 1'770'427.76 (dette au 31.12.2021)	2'066'227.76	1'981'299.91	1'711'107.46	1'968'331.11	1'799'916.11
Amortissement annuel	270'629.05	381'503.10	257'581.70		
Amortissement prévu				269'415.00	402'777.40
Dette au 31.12	1'795'598.71	1'599'796.81	1'453'525.76	1'698'916.11	1'391'138.71

*Le préavis Odyssée d'un montant de CHF 586'000.00 a été retardé. Seules les dépenses effectuées en 2023 et 2024 y sont inscrites. Le solde sera dépensé en 2025. À ce jour, nous ne connaissons pas encore la facture finale. Ni les délais de son application.

N° 04/09.2025

BUDGET DE L'EXERCICE 2026

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission s'est réunie à 2 reprises.

Le jeudi 6 août 2025 à Tolochenaz en présence de Mmes Catherine Hodel (Morges), Béatrice Moser (Préverenges), Sylvie Fuchs (St-Prex) et Catherine Sutter (Tolochenaz), M. Erik Fruijtier, suppléant de Buchillon qui remplace Jeanny Perrin excusé. M. Hugo van den Hombergh absent et pas de remplaçant pour Lussy-sur-Morges.

Le mardi 19 août 2025 dans les locaux de la PRM. Etaient présents Mmes Sylvie Fuchs, Catherine Hodel, Béatrice Moser, Catherine Sutter, MM. Hugo van den Hombergh et Erik Fruijtier, suppléant remplaçant M. Jeanny Perrin excusé.

Mme Anouk Gäumann, MM. David Guarna et Pierre-Frédéric Guex membres du CoDir, le Lieutenant-Colonel Clément Leu et M. Hervé Baer de la PRM ont répondu à nos questions et nous les remercions chaleureusement.

La clarté des documents et les commentaires de l'annexe sont toujours très appréciés des commissaires.

Nous indiquons quelques questions posées lors de la séance du 19 août :

- *chiffre 60000.3116.00 équipement personnel, quelle usure ont les gilets pare-balles ?*

réponse : à partir de 10 ans, les gilets ne sont plus garantis,

- *chiffre 60110.3185.00 honoraires et prestations de services, pourquoi un montant si élevé alors que les comptes 2024 sont à CHF 888'640.00 ?*

réponse : la nouvelle politique de stationnement de la Ville de Morges a généré, dès 2025, une augmentation d'heures dédiées aux tâches contractuelles déléguées par contrat de droit administratif. Ces heures sont facturées à la Ville de Morges,

- où en est l'étude sur les Audi e-tron ?

réponse: l'étude est en cours de rédaction et des données doivent encore être recueillies.

Le budget pour 2026 ne cesse d'augmenter, malgré tout il reste équilibré. Cela s'explique par les traitements du personnel et toutes les assurances y relatives. La hausse du loyer, le renouvellement du matériel, l'informatique, les nouveaux uniformes, l'amortissement Odyssee, une nette diminution de la location de matériel de signalisation et de services à des tiers.

Nous constatons un coût par habitant de CHF 275.77 bien plus haut que les CHF 240.00 fixés par le CoDir dans son programme de législature. Comme les habitants sont en décalage de 2 ans par rapport au budget, nous espérons que les comptes présenteront un coût nettement plus bas que prévu.

La commune d'Allaman ne faisant pas partie de l'Association, la commission propose de modifier le tableau de la page 8 du préavis comme suit :

Tâches contractuelles pour les communes membres de la PRM				
COMMUNES	TACHES	CHARGES	RECETTES	DIFFERENCES
MORGES	Signalisation	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
	etc. ...	0,00	0,00	0,00
	Total (Morges)	0,00	0,00	0,00
SAINT-PREX	Prestations			
TOLOCHENAZ	Prestations	0,00	0,00	0,00
PREVERENGES	Non prévues à ce jour	0,00	0,00	0,00
BUCHILLON	Prestations	0,00	0,00	0,00
LUSSY-SUR-MORGES	Prestations	0,00	0,00	0,00
Tâches contractuelles pour les communes non membres de la PRM				
ALLAMAN	Prestations	0,00	0,00	0,00

A l'unanimité de ses membres, la commission vous propose d'accepter le préavis
n° 04/09.2025 du budget 2026.

2 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2026 et du préavis du Comité de Direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

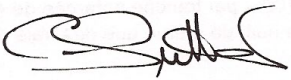
décide :

1. d'adopter le budget ordinaire des activités de police de la Police Région Morges pour 2026, représentant des charges à hauteur de CHF 17'181'200.00 et des revenus pour un montant de CHF 8'302'800.00. La différence présentant un excédent de charges de CHF 8'878'400.00 entièrement couvert par les communes membres ;
2. de prendre acte des budgets ordinaires des tâches par contrat de droit administratif pour 2026, représentant des charges et revenus à hauteur de CHF 5'354'200.00 (CHF 22'535'400.00 – CHF 17'181'200.00) couverts par les revenus de fonctionnement et la participation des communes bénéficiaires des prestations. Les charges et revenus étant les suivants :
 - CHF 3'271'100.00 (charges), CHF 4'382'800.00 (recettes) pour la commune de Morges ;
 - CHF 309'400.00 (charges), CHF 65'000.00 (recettes) pour la commune de Saint-Prex,
 - CHF 19'600.00 (charges), CHF 9'000.00 (recettes) pour la commune de Tolochenaz ;
 - CHF 8'800.00 (charges), CHF 2'000.00 (recettes) pour la commune de Buchillon ;
 - CHF 4'800.00 (charges), CHF 1'800.00 (recettes) pour la commune de Lussy-sur-Morges ;et
 - CHF 60'800.00 (charges), CHF 48'500.00 (recettes) pour la commune d'Allaman ;le vote du budget des tâches contractuelles de chaque commune étant réservé ;

3. de dire que le solde des contrats de droit administratif est à la charge ou au bénéfice de chaque commune ;
4. de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

Au nom de la commission
La Présidente et rapportrice

Catherine Sutter



Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du mardi 30 septembre 2025

Fait à Tolochenaz, le 8 septembre 2025/cs